



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : AVENANT 1 AU MARCHÉ DE TRAVAUX DE MISE EN PEINTURE DU MOBILIER URBAIN DE LA VILLE DE VINCENNES PASSE AVEC LA SOCIÉTÉ URBAN ENVIRONNEMENT

**DÉCISION N° AU-19-522
EN DATE DU 26 DECEMBRE 2019**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°4935 en date du 14 novembre 2017 donnant délégation de fonction à monsieur Christophe BOISSIERE, 9eme Adjoint au Maire ;

VU la décision AU 17 079 en date du 08/03/2017 de signer le marché de travaux de mise en peinture du mobilier urbain de la Ville de Vincennes avec la société URBAN ENVIRONNEMENT (notifié le 23/03/2017) ;

CONSIDÉRANT la nécessité de prendre en compte une augmentation de la quantité de mobilier urbain à repeindre ;

D É C I D E

DE SIGNER l'avenant n°1 au marché de travaux de mise en peinture du mobilier urbain pour la ville de Vincennes avec la société URBAN ENVIRONNEMENT sise 97 avenue René Panhard 94320 THIAIS, et représentée par Monsieur LANGLOIS Alain-Jean, Président.

Le montant de l'avenant n°1 s'élève à 4 500,00 € HT (5 400,00 € TTC).

Le nouveau montant maximum annuel du marché s'élève à 49 500,00 € HT (59 400,00 € TTC).

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
l'Adjoint au maire chargé du cadre de vie, de la propreté et des déplacements,

Signé

Christophe BOISSIERE

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20191226-lmc1H7049H1-AR
Date de réception en Préfecture : 26/12/2019
Date de Publication : 26/12/2019